Les impacts concrets du nouveau visage de notre paroisse en janvier 201X

Explorons ensemble les conséquences des réaménagements paroissiaux qui se vivront chez nous.

**Ce qui demeure inchangé**

• Les (NOMBRE) communautés chrétiennes demeurent et conservent le nom de leur communauté et celui de leur lieu de culte ;

• Une seule équipe pastorale au service de ces communautés chrétiennes ;

• Les membres du personnel qui souhaitent conserver leurs fonctions;

• Dans certains milieux, les lieux d’accueil actuels (À DÉTERMINER DANS VOTRE PAROISSE);

• La tenue des célébrations dans les églises actuelles (baptêmes,

eucharisties, mariages, funérailles, etc.)   
- Les comités paroissiaux demeurent en vigueur afin d’assurer les services et de préserver la couleur et le dynamisme pour la transmission de la foi dans chaque communauté;

- Implication des personnes baptisées.

**Ce qui sera modifié à partir du 1er janvier 201X**

• Création d’une seule entité juridique qui portera le nom:

***Fabrique de la paroisse NOM DE LA PAROISSE***

• Employeur et comptabilité uniques sous la responsabilité de la nouvelle fabrique de la paroisse NOM DE LA PAROISSE ;

• Une comptabilité qui permettra de connaître à tout moment les recettes et les déboursés nécessaires au maintien et au fonctionnement de chacune des communautés chrétiennes ;

• Les placements et les réserves de chacune des communautés chrétiennes, bien que sous la responsabilité de la nouvelle fabrique, seront préservés au moment de l’annexion. Ces fonds réservés permettront à chaque communauté locale de l’utiliser pour l’entretien de son église et la réalisation d’activités pastorales et l’évangélisation.

• Au cours des prochains mois, le comité de transition préparera les documents nécessaires qui accompagneront la demande d’annexion. Il regardera également la composition de la nouvelle assemblée de fabrique afin de s’assurer d’une représentativité de toutes les communautés chrétiennes.

• La demande officielle de l’évêque lui parviendra au cours du mois de XX et le décret créant la nouvelle paroisse pour le 1er janvier 201X devrait nous parvenir au début de l’automne 201X.

Le plus important des changements est l’espérance que cette nouvelle structure permettra à notre paroisse de mieux pouvoir accomplir son œuvre d’évangélisation en dégageant les ressources pastorales pour la mission.